

Aux personnes intéressées par le projet de règlement ci-dessous mentionné :

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, que :

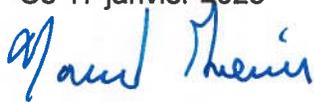
1. Lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2022, le conseil d'administration a adopté le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble des territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest », n° P05-2022 ;
2. Le projet de règlement concerne les trois TNO de la MRC d'Abitibi-Ouest, soit le TNO Lac-Duparquet, le TNO aquatique du lac Abitibi et le TNO Rivière-Ojima, secteur de Languedoc et de St-Eugène-de-Chazel. L'illustration des TNO peut être consultée au bureau de la MRC ou en ligne à l'adresse suivante : www.mrcao.qc.ca;
3. L'objectif est de régir la démolition d'immeubles sur les TNO, à l'égard des catégories de bâtiments qui y sont identifiées et de prévoir, notamment, la procédure applicable pour le dépôt et le traitement de demandes de démolition;

Consultation publique

4. Une assemblée publique se tiendra le jeudi 26 janvier à 18 h 30 à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, située au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre (Québec);
5. L'objet de l'assemblée est d'expliquer le projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à son sujet;
6. Le projet de règlement P05-2022 ainsi que la résolution par laquelle celui-ci a été adopté peuvent être consultés du 17 janvier au 13 février 2023 au bureau de la MRC situé au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre. Les documents sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.mrcao.qc.ca;
7. Toute personne peut transmettre, avant le 13 février à 16 h 30, des commentaires écrits, soit par courriel à consultation.publique@mrcao.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Consultation publique
a/s M. Maxime Gauthier
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7

DONNÉ À LA SARRE
Ce 17 janvier 2023



Normand Grenier
Directeur général adjoint par intérim